

OBJET : CREATION D'UNE ECOLE MATERNELLE DE 10 CLASSES RUE DES CITES - APPROBATION DU PROJET DE MARCHÉ ET DE LA PROCEDURE DE PASSATION DE DIVERSES MISSIONS

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de Marché,

Vu les articles 26 et 28 I du Code des Marchés Publics,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport, circulation et stationnement,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la procédure adaptée, en vue de la passation du marché relatif à l'opération citée en objet, estimé à 250 000 €TTC et alloti de la façon suivante :

Lot n°1 : Coordination sécurité, protection de la santé.

Lot n°2 : Contrôle technique.

Lot n°3 : Conseil en sécurité contre l'incendie et la panique.

Lot n°4 : Ingénieur conseil structure et fluides.

Le Maire,